

## Modalités d'inscription / de demande

### ✓ Pour les formations liées au bien-être au travail et les interventions pour les conseillers en prévention:

Via le « Formulaire spécifique ABBET /COCOF » téléchargeable sur le site de l'Apef [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef). Dans le cas d'une formation hors catalogue FORMAPEF, veuillez contacter le Fonds ASSS.

### ✓ Pour le bilan de compétences :

Via le « Formulaire de demande » téléchargeable sur le site [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

Ces actions se déroulent sur l'année 2019

### ✓ Pour les demandes de bourses :

Embauche complémentaire à la fonction de conseiller en prévention, Accompagnement d'équipe, Analyse de risques :

Des « Formulaires de demande » sont téléchargeables sur le site du Fonds ASSS

[www.fondsasss.org](http://www.fondsasss.org)

Date limite d'introduction des demandes de bourses : 1er novembre 2019

## Informations et documents complémentaires

### ✓ Catalogue FORMAPEF 2019

Sur le site de l'APEF [www.apefasbl.org/formapef](http://www.apefasbl.org/formapef)

### ✓ Note d'information sur l'embauche compensatoire complémentaire pour le conseiller en prévention

Sur le site du Fonds ASSS [www.fondsasss.org](http://www.fondsasss.org)

### ✓ Brochure bilan de compétences et présentation détaillée des opérateurs

Sur le site du projet bilan de compétences : [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

## Des questions pour introduire votre dossier ?

Cellule administrative du Fonds ASSS

Tel : 02/227.20.24 - Mail : [asss@apefasbl.org](mailto:asss@apefasbl.org)

## Pour rappel :

L'Association Bruxelloise pour le Bien-Être au Travail - l'ABBET, en partenariat avec l'Apef, peut vous aider :

- ✓ en rencontrant les équipes pour évaluer leurs attentes en matière de bien-être au travail
- ✓ en effectuant des analyses de risques de manière participative
- ✓ en accompagnant les associations dans la réalisation de leurs plans d'action
- ✓ en orientant les équipes vers les possibilités de soutien de la part des Fonds sociaux
- ✓ en organisant des échanges de bonnes pratiques (intervention) pour les conseillers en prévention, les personnes de confiance, les coordinateurs...
- ✓ en accompagnant des associations qui souhaitent mettre en place un service interne de prévention et de protection (SIPP) commun.

L'équipe de l'ABBET est à votre disposition :

Tel : 02/227.62.02 - Mail : [info@abbet.be](mailto:info@abbet.be)



ASSOCIATION BRUXELLOISE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
AU TRAVAIL ABBET

Square Saintelette 13 – 15  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/227.62.02  
Fax : 02/227.59.79  
Mail : [info@abbet.be](mailto:info@abbet.be) Site :  
[www.abbet.be](http://www.abbet.be)



Square Saintelette 13 – 15  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/227.61.51  
Fax : 02/227.59.79  
Mail : [asss@apefasbl.org](mailto:asss@apefasbl.org)  
Site : [www.fondsasss.org](http://www.fondsasss.org)

Une initiative du Fonds ASSS en  
collaboration avec l'Association  
Bruxelloise pour le Bien-Être au  
Travail – ABBET

**Le bien-être au travail  
... aussi chez vous !**

Actions 2019 en faveur  
du bien-être au travail  
pour les associations CoCoF  
du secteur Ambulatoire Social Santé



ASSOCIATION  
BRUXELLOISE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
AU TRAVAIL ABBET

# Le Fonds ASSS en collaboration avec l'Asbl ABBET vous propose les actions suivantes :

## A. Formations liées au bien-être au travail

Les thématiques du bien-être sont multiples et les formations ouvertes à tous : gestion d'équipe, gestion du stress, prévention et gestion des conflits, prévention incendie, hygiène, secourisme, prévention des lombalgies, etc. Ces formations peuvent être suivies *individuellement* ou dans certains cas, organisées *collectivement sur site* à la demande d'une association.

Possibilité aussi de suivre une formation niveau de base pour *conseiller en prévention*. Cette formation de 40 heures permet de mieux comprendre les fondements et les obligations relatives à la Loi sur le bien-être au travail. Elle apporte un regard éclairé sur la fonction de conseiller en prévention.

✓ Les formations individuelles seront suivies, de préférence, via le catalogue FORMAPEF. Pour les formations de base pour conseiller en prévention suivies en dehors du catalogue FORMAPEF, une intervention plafonnée à 125€ par jour et par personne est possible. Ces conditions s'appliquent aussi aux recyclages.

✓ Les formations collectives sont plafonnées à 600€/jour (entre 4 et 7 participants) et 1.000€/jour (si plus de 8 participants). Le financement est de 5 jours maximum.

## B. Accompagnement d'équipe

Il s'agit de financer une action réalisée en équipe en vue de travailler une thématique en lien avec le bien-être au travail.

Exemple : prévention des TMS, prévention incendie, supervision institutionnelle, prévention de l'absentéisme, système d'évaluation, gouvernance, etc.

✓ L'intervention est de max 100€ par heure et est plafonnée à 15 heures si 4 à 7 participants, 20 heures si 8 à 11 participants et 30 h à partir de 12 participants. Les participants doivent être salariés.

## C. Analyses de risques

L'ABBET réalise pour les associations des analyses de risques globales, psychosociales, de poste de travail et des **analyses de risques incendie**.

Des bourses sont disponibles pour ces actions lorsque l'ABBET n'est pas en mesure de les réaliser.

✓ L'intervention est de maximum 150€ par heure prestée dans l'institution avec un plafond de 1.500€.

## D. Bilan de compétences

Un bilan de compétences est un accompagnement, choisi par le travailleur, permettant de faire le point sur sa vie professionnelle. Il a pour objectif d'analyser les compétences, les aptitudes, la motivation afin de (re)définir un projet professionnel ou de formation.

✓ Accès sans frais

## E. Interventions pour conseillers en prévention

Les Interventions sont des lieux d'échanges où les conseillers en prévention pourront se retrouver entre eux, partager leurs difficultés et leurs expériences en présence d'un spécialiste du bien-être au travail. Exercices, mises en situation, apports théoriques ou législatifs seront autant de possibilités pour enrichir et questionner sa pratique.

✓ Accès sans frais  
✓ Programmation : voir FORMAPEF

## F. Embauche complémentaire pour conseiller en prévention

Pour accomplir au mieux son travail, le conseiller en prévention manque souvent de temps. L'embauche complémentaire permet de financer 2 heures par semaine pour les associations de moins de 20 travailleurs et 4 heures par semaine pour celles de 20 travailleurs et plus. L'action commence en 2019 et dure 18 mois.

✓ Pour plus d'infos : voir notes explicatives